ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Pour honorer la mémoire d'un chansonnier roubaisien

UN COMITE LOUIS CATRICE

Vendredi soir, une trentaine d'amis du regretté chansonnier roubaisien Louis Catrice, se sont réunis chez M. Louis Fœlix, place de la Liberté, sur l'invitation de M. Henri Loridan.

M. Napoléon Lefebvre, en une causerie émue, a montré la nécessité de ne pas laisser périr dans l'oubli le souvenir du gai et spirituel auteur de tant de chansons que tout le monde fredonne sans en connaître l'auteur.

Un comité s'est aussitôt formé, choisissant comme président M. Henri Loridan ; vice-présidents, MM. Napoléon Lefebvre et Liévin Bailleul; secrétaire, M. Roger Lutigneaux; trésorier, M. Avit Lombart.

Editer les chansons de Louis Catrice, organiser des conférences pour commenter l'œuvre et la vie du chansonnier, déposer un souvenir sur sa tombe, tels sont les buts que se propose d'atteindre le comité Louis Catrice.

Il fait appel aux nombreux roubaisiens qui ont connu et aimé celui qu'il veut honorer, pour l'aider dans son œuvre.

VOL A LA TIRE

La police a dressé procès-verbal contre la nommée Marie Arens, femme Jean Hofment, née le 2 juin 1886, demeurant rue Jacquard, cour Rousseau, 2, pour vol à la tire d'un portefeuille contenant environ 15 francs au préjudice de Mme Robertine Mazeman, demeurant 27, rue Saint-Joseph, alors que celle-ci se disposait à acheter du poisson chez Van Langhenhoven, 24, rue de Tourcoing.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre d'eau de Javel, brosses, fromage de Hollande, 9 fr. le kilo ; beurre frais de Normandie, 16 fr. ; beurre salé de Normandie, 13 fr. ; pommes au prix exceptionnel de 0 fr. 40.

Vin rouge : 1 fr. 75. — Lundi 1er, de 8 à 11 h., 6e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 5e jaunes et vertes.

Pommes de terre, 0 fr. 35. — Lundi 1er, de 8 à 11 h., 3e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 4e jaunes et vertes.

Pour cause de déménagement, la vente de chaussures est interrompue jusqu'à nouvel ordre.

PAIEMENT DES ALLOCATIONS

Le paiement de l'allocation aux réfugiés pour la période du 19 janvier au 15 février 1920 aura lieu 31 bis, Grande-Rue, le mardi 2 mars prochain, dans l'ordre ci-après : de 8 h. à 11 h. du matin, numéros 1 à 1.300 (Belges compris) ; de 2 h. à 5 h. du soir, numéros 1.301 à la fin (Belges compris).

Les cartes de salaire devront être présentées, remplies et signées avant paiement.

UN ARTISTE ROUBAISIEN SE DISTINGUE AU SALON DE L'ECOLE FRANÇAISE

Une exposition de l'Ecole française a lieu, en ce moment, à Paris, au Grand-Palais des Champs-Elysées.

Après avoir abrité pendant la guerre les importants services de rééducation physique, dont un des chefs les plus autorisés fut notre concitoyen le docteur Pierre Faidherbe, le Grand-Palais donne de nouveau asile aux productions de l'Art.

L'excellent artiste roubaisien Paul Prévot y expose un ensemble remarquable de productions, dont certaines, prises sur le vif, au front, pendant la guerre, sont destinées au Val-de-Grâce.

Ces panneaux sont d'une sincérité émouvante et d'une excellente maîtrise.

A côté de très bons portraits, l'artiste montre, au milieu des fils innombrables de son métier, un tisserand de chez nous d'une réalité vivante. Cette œuvre est d'une facture parfaite.

L'ensemble exposé par le peintre roubaisien Paul Prévot mérite les plus beaux éloges.

Nous nous réjouissons du succès de l'artiste, qui honore la terre de Flandre, où l'art fleurit malgré le labeur rude.

DANS LA POLICE

M. Richard, commissaire de police de 1re cl. à Roubaix est maintenu sur sa demande.

RECENSEMENT DES ALSACIENS-LORRAINS appartenant aux classes de 1893 à 1918

Les Alsaciens-Lorrains qui résident à Roubaix et qui sont nés de 1873 à 1898 inclus, sont priés de se présenter avant le 5 mars prochain, de 9 h. à 11 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir, au bureau militaire, situé salle des Adjudications, Bâtiment central de la Mairie, pour donner tous les renseignements nécessaires à leur inscription.

Ils devront être munis de pièces d'état civil et des documents militaires allemands qui sont en leur possession.

« SOURIS D'HOTEL » A L'HIPPODROME DE ROUBAIX

Cette délicieuse comédie, qui vient de triompher à Paris, nous sera donnée le dimanche 7 mars, en matinée et en soirée.

Cette exquise et amusante comédie peut être vue par tous les publics, y compris celui des jeunes filles.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Yvonne Gérard, rue Vélocipèdes, cour Melfait, 1 ; Simonne Salembier, rue Beaumarchais, cour Gérard, 2 ; Jeanne Derreumaux, rue Fosses-aux-Chênes, 27 ; Lucien Gailiez, rue Watt, cour Six, 1.

Décès. — Charles Arenama, 85 ans, rue Daubanton, 145 ; Léopold Debehault, 37 ans, rueOmmolet, Impasse Balzac, 46 ; Louise Depret, épouse Prouvot, 64 ans, rue Charles-Quint, 31 ; Auguste Andès, 16 ans, rue Mouveaux, cour Frère, 4 ; Louis Dumortier, 68 ans, rue Delespaul, 88 ; Olivier Brancuard, rue Louze, 41, déc. A. J. Lag. ; Georges Rançon, 38 ans, rue Montgolfier, 183.

TOURCOING

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à la mairie, sous la présidence de M. Leduc, maire de Tourcoing.

Les questions suivantes ont été traitées :

Suppression de l'octroi. — En principe, la suppression de l'octroi est décidée, mais il reste à étudier le licenciement du personnel. Les employés d'octroi pourront postuler pour les postes d'emploés auxiliaires pris pendant la guerre. On envisage aussi la création de secrétaires de commissariats.

Augmentation du prix du gaz. — Le Conseil décide une augmentation de 0 fr. 20 pour tous les consommateurs, à partir du dernier index.

Le mètre cube sera payé 0 fr. 45 au lieu de 0 fr. 25.

Tramways. — Le Conseil émet un avis favorable à la fusion de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing et de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing, mais avec les réserves suivantes :

La ville conservera les mêmes avantages pécuniaires. La Compagnie assurera le service définitif de la ligne Halluin-Tourcoing et établira les lignes suivantes : Pont-de-Neuville-Risquons-Tout, Pont-de-Neuville-Centre et Neuville-en-Ferrain, Croix-Rouge-Marlière.

Ravitaillement. — Le Conseil décide le paiement, à la Compagnie d'Anzin, d'une somme de 6.553 francs pour une certaine quantité de charbon acquise pendant la guerre.

Courses hippiques. — Le Conseil accorde une subvention de 5.000 francs à la Société hippique de Tourcoing pour les courses qu'elle organisera en 1920.

Taxe sur les spectacles. — La ville prélèvera sur les spectacles des taxes ainsi fixées : 0,10 pour les places inférieures à 4 fr. et 0,25 pour les autres.

On prévoit au budget une recette annuelle de 25.000 francs.

Taxe sur les chiens. — La taxe sur les chiens est augmentée et fixée à 10 francs pour les chiens de luxe, 3 francs pour les chiens de garde.

Cimetières communaux. — Le Conseil approuve le relèvement du tarif des concessions et droits d'inhumation et d'exhumation. Les prix de concessions sont établis selon l'importance des classes.

Droits de pesage, de place et de stationnement. — Ces droits sont augmentés. Droit de stationnement, 0.10 par mètre carré et par jour ; abonnements : une voiture à deux chevaux, 10 fr. par mois ; un cheval, 8 fr. ; voiture à bras, 6 fr. ; brouette, 4 fr.

UNE BORDEE

Vendredi dernier, vers 12 heures 30, trois individus, en état d'ivresse, causaient du scandale dans la rue du Brun-Pain.

L'un d'eux, un sujet belge, a voulu monter sur un tramway et s'est livré à des violences sur la personne du conducteur et celle du brigadier de police qui était intervenu aussitôt.

Les deux autres individus ont pris la fuite. Le Belge fut conduit au poste du 4me arrondissement. On ne connaît pas exactement son identité, car il n'avait aucun papier sur lui. Il a toutefois déclaré se nommer Edmond Haecke, 27 ans, marinier, domicilié à Gand, et être à bord d'une péniche se trouvant aux environs de Wasquehal.

VOL D'UNE MULE

La nuit de vendredi à samedi, une mule appartenant à M. Polydore Mutimeuws, marchand de charbon, rue du Pont de Neuville, 212, a été volée. Elle est âgée d'environ 12 ans, de couleur bai, et porte une tache grise sur le côté gauche du front. Sa valeur est de 1.200 francs.

Une enquête est ouverte.

COUPS DE REVOLVER

A minuit 30, en face du numéro 135 du boulevard Magenta, un individu qui a pris la fuite, a tiré huit coups de révolver sur un nommé Ségaert Alphonse, 26 ans, originaire de Tourcoing, sans domicile connu à Paris.

Le PAIEMENT des ALLOCATIONS MILITAIRES

Il est porté à la connaissance des familles intéressées que le paiement afférent à la période du mois de février 1920, commencera jeudi prochain, 4 courant, et se terminera le lundi suivant, 8 mars, à onze heures.

Nous publierons l'ordre général en temps opportun, auquel les intéressés sont priés de se conformer, notamment ceux pour les classes 1911-12-13.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc. :

Lundi 1er mars, de 8 heures et demie à midi, 19.051 à 19.100 ; de 2 heures à 6 heures, 19.101 à 19.150. — Mardi 2 mars, de 8 heures et demie à midi, de 19.151 à 19.200 ; de 2 heures à 6 heures, de 19.201 à 19.250.

Le prestataire est prié de se présenter personnellement muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

LE REGIME DE LA PATISSERIE ET DE LA BISCUITERIE

Un arrêté du préfet du Nord prescrit que la mise en vente et la vente dans les magasins, sur la voie publique ou au domicile de la clientèle, de la pâtisserie et de la biscuiterie, sous quelque forme que ce soit, sont interdites dans le département du Nord le lundi et le mardi de chaque semaine, sauf les lundis et mardis jours fériés.

Cette interdiction de mise en vente et de vente s'étend aux pâtés en croûte, à la confiserie (y compris les fruits confits, la confiserie de chocolat, les chocolats de luxe, les glaces préparées avec de la farine).

Sont également interdites, durant les mêmes jours, la vente et consommation sur place de la pâtisserie, de la biscuiterie et de pain garni de confiture ou de tous autres aliments sucrés, dans les restaurants, hôtels, cafés, maisons de thé, lancings, crémeries et tous autres établissements ouverts au public.

LE PRIX DU PAIN

Par arrêté du maire, à dater du 1er mars, le pain ne pourra être vendu sur le territoire de Tourcoing à un prix supérieur à 1 fr. 05 le kilogramme.

Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

SERVICE DES VETEMENTS et CHAUSSURES Amicales, rue du Haze

AVIS. — Il sera mis en vente aux Amicales, rue du Haze, 1er étage, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, de huit heures et demie à onze heures et demie, et de deux heures à quatre heures du soir :

Bonneterie, gilets à manches, flanelles pour hommes, pardessus, couvertures, vareuses pour enfants jusqu'à 5 ans, bas et chaussettes pour enfants jusqu'à 12 ans, chemises fillettes, caleçons de sport, chaussures de fatigue et de repos pour hommes, nouvel arrivage de chaussures américaines pour hommes, femmes et enfants, ainsi qu'un lot de semelles et de talons en cuir.

Mercerie : Laine, lacets, boucles et agrafes de pantalons, boutons corozo et fantaisie, cordon, fil et agrafes, ruban régence.

COKE A DOMICILE

Secteur 4. — Inscriptions : rue Carnot ou à l'Usine à Gaz

Lundi 1er mars, cartes roses ; mardi 2 mars, cartes grisses.

1 et 2 personnes, 5 hectol. ; 3, 4 et 5 personnes, 8 hectol. ; 6 persones et plus, 10 hectol.

8 fr. l'hectolitre, plus 0 fr. 50 pour transport.

Se munir de la carte de pain.

VENTE DE VIN ROUGE (Conditionnement : place Sébastopol)

Le lundi 1er mars 1920, 1 litre par personne pour 1 fr. 75.

Secteur 12 : cartes grises, de 8 à 10 heures ; cartes roses, de 10 h. à 12 heures.

Secteur 13 : cartes grises, de 2 h. à 4 heures ; cartes roses, de 4 h. à 6 heures.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Henri Callens, rue de Roubaix, 15. — Irène Delobelle, rue Ch. Roussel, 25. — Achille Bouckaert, rue Nationale, 150. (Berkem). — Jacques Machel, rue Ursulines, 41. — Irène Vandeweyale, rue des Piats, 126. — René Lecluse, Blanc-Seau, 169.

Décès. — Paul Pouillie, 47 ans, rue de Lille, 111. — Clara Lepers, 34 ans, sans profession, épouse Emile Béhague, rue Vauban, 8. — Marie Salomon, 60 ans, sans prof. épouse Ivo Serteels, rue Nationale, 122. — Germaine Lannoy, 16 ans, s. p., rue Nationale, 122. — Ernestine Reydant, 41 ans, s. p., veuve de Cyriaque Durand, rue Nationale, 122. — Céline Malfait, 76 ans, s. p., épouse Justin Devaux, rue de Wasquehal, 54. — Denise Durey, 1 an, rue Béranger, 41.

BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Les **Bons de la Défense Nationale** sont remboursés au Bon Génie, 7 bis, rue des Augustins Lille, moitié en argent, moitié en marchandises. Meubles, Literie, Poêlerie, Vêtements, Pardessus, Imperméables. Vente au Comptant.

LILLE

La GRÈVE des TRAMWAYS

Bonne journée hier et fructueux travail. Cessant d'être stationnaire la situation vient d'entrer dans une phase nouvelle. Ce n'est pas la fin du conflit mais c'est néanmoins un pas de fait vers sa solution.

Dans la matinée la délégation du Syndicat avait été reçue à la Mairie et l'attitude des délégués à la sortie indiquait clairement que l'entrevue avait été bonne.

La réunion de la Bourse confirma magnifiquement cette impression.

Cette réunion marque en effet une étape vers l'apaisement et montre une fois de plus l'excellent esprit des grévistes leur solidarité étroite et confiante en sa force comme aussi leur bon sens.

Devernay, secrétaire du syndicat de la métallurgie qui présidait la séance fut l'objet d'une ovation. On se rappelle avec quelle énergie ce vaillant syndicaliste s'opposa à l'emprunt de chauffeur au syndicat des métaux pour travailler pour le compte de la Compagnie.

Disons d'ailleurs, à l'honneur des « noirs » qu'à l'unanimité ils ratifièrent le refus de leur secrétaire et votèrent un ordre du jour d'étroite solidarité avec leurs camarades des tramways en grève.

On se souvient également que c'est en présence de ce refus que le Préfet du Nord fit alors une démarche à la Mairie où un long entretien eut lieu entre les citoyens Delory, M. le Préfet du Nord et le camarade Devernay, entrevue à laquelle assistèrent le citoyen Ragheboom, adjoint au maire de Lille, Grimprez, ingénieur civil, Planque, secrétaire général de la Mairie.

Au cours de cette réunion le bon sens de Delory prévalut et il faut s'en réjouir aujourd'hui puisque la solution du conflit apparaît maintenant comme prochaine.

Donc hier, Molard à qui Devernay donna la parole exposa les résultats obtenus au cours de l'entrevue de la Mairie. Voici en racourci ce qu'ils sont.

Delory proposa d'abord l'arbitrage — C'est-à-dire la vérification des comptes de la Compagnie par un délégué du ministère des travaux publics. Si, dit-il, il est reconnu que la Compagnie peut accorder satisfaction aux grévistes elle sera mise en demeure de le faire. Dans le cas contraire la ville interviendra et prendra des dispositions pour que les employés obtiennent satisfaction.

En revanche Delory demanda dans un but d'intérêt général que les grévistes autorisent la remise en marche de l'usine centrale d'énergie électrique qui alimente l'industrie privée.

L'assemblée générale consultée à ce sujet a pris la décision suivante :

Des chauffeurs pris parmi les grévistes seront autorisés à travailler pour la Compagnie.

Du charbon sera fourni en quantité suffisante sous réserve : 1. que la Compagnie acceptera le principe d'arbitrage avant lundi ; 2. que la solution définitive sera trouvée pour samedi prochain au plus tard ; 3. qu'aucune voiture ne sortira pendant cette semaine ; 4. que le charbon ne sera rentré que dans la mesure strictement nécessaire à l'alimentation quotidienne de l'usine.

Si pour samedi prochain aucune décision n'était intervenue la Bourse du Travail de Lille dont le secrétaire, notre sympathique camarade Bauche, a été sollicité, prendrait alors toutes mesures conformes à la situation.

Bauche qui assistait à la réunion et qui fut l'objet d'une ovation assura les grévistes de tout son dévouement ainsi que de l'esprit de solidarité des syndicats Lillois.

La séance s'est terminée par l'ordre du jour suivant voté à l'unanimité :

ORDRE DU JOUR

Les employés et ouvriers des tramways de Lille, réunis comme d'habitude salle de la Bourse, saluent la décision énergique du Syndicat de la Métallurgie ;

Remercient les camarades Bauche, secrétaire de la Bourse du Travail et Devernay, secrétaire de la Métallurgie des encourageantes paroles qu'ils ont prononcées ;

Après avoir entendu, de Molard, le compte rendu de l'entrevue qui a eu lieu ce matin à la Mairie de Lille, donnent leur assentiment à la constitution d'un arbitrage ministériel pour contrôler la capacité financière et réelle de la Compagnie ; Remercient l'administration municipale de l'activité qu'elle dépense pour solutionner le conflit. Font confiance à ses propositions, mais déclarent ne pouvoir reprendre le travail avant que la solution définitive du conflit soit acquise et la convention de travail qui en fera l'objet signée ;

Admettent, si la Compagnie accepte pour lundi la proposition de la ville, et afin de prouver leur confiance envers l'administration municipale et l'intérêt qu'ils portent aux camarades ouvriers de l'industrie privée, d'accorder quelques chauffeurs et de permettre le déchargement et le charroi du charbon, à condition que la solution définitive soit acquise pour la fin de la semaine prochaine. Il est entendu qu'aucune voiture ne sortira. En cas contraire, la décision serait, sans préavenance, rapportée ;

A l'occasion de l'assemblée générale des camarades de Roubaix-Tourcoing et Mongy qui doit avoir lieu ce soir, ils envoient à leurs amis leurs salutes fraternels et les remercient pour leur beau geste de solidarité pécuniaire. Compte sur leur solidarité effective en cas de nécessité.

Lèvent la séance aux cris de : Vive la grève sans défaillance ! et Vive la Solidarité !

Aujourd'hui dimanche pas de réunion.

Assemblée générale lundi à 2 h. 30, à la Bourse du Travail.

DANS LA POLICE

M. Vanaise, commissaire adjoint à Lille, est nommé à la gare de Montparnasse. M. Verdir, commissaire spécial de 2me classe à la gare St-Lazare, passe à Lille.

L'accident d'auto de la rue Armand-Carrel

L'AUTOPSIE DE LA VICTIME

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le docteur Duthilleul, médecin-légiste, a pratiqué l'autopsie du corps du malheureux Octave Darche, victime de l'accident d'auto de la rue Armand Carrel.

Le praticien a constaté l'écrasement des os de la face, des fractures de côtes et l'éclatement dans l'abdomen du foie et de la rate, sans nul doute sous l'effet d'une très forte pression.

Il reste maintenant à déterminer dans quelles conditions l'accident se produisit. C'est là une mission qui incombe à présent au Parquet.

ENCORE DES VOLS AU PREJUDICE DE LA RECONSTITUTION

On a amené hier au Parquet de Lille cinq individus inculpés de complicité de vol par recel.

Ces quidams qui exercent la profession de brocanteurs exportaient en Belgique du matériel volé à Wervicq-Sud et à Comines, sur les chantiers de l'Office de la Reconstitution.

Ce sont les nommés Charles Slosse, 49 ans ; Gustave Deprez, 29 ans, et sa femme, Marie Declercq, 26 ans, tous trois de Menin ; Maurice et Louis Feys, âgés respectivement de 23 et 41 ans, et habitant à Wervicq-Sud.

En outre, deux autres inculpées : Octave Bosquart, 54 ans, et Valentine Plancque, 45 ans, de Comines, ont été laissées en liberté provisoire.

L'enquête sur cette affaire a été menée par la gendarmerie. Le montant des vols serait très important.

TROP COLERIQUE !

Vendredi vers deux heures, une discussion se produisait 10, rue Ban de Wedde, entre Lollienne Théodore, 70 ans, et les nommés Facq Eugène, 69 ans, et Mme veuve Duboisse, 49 ans, demeurant tous trois à l'adresse précitée.

Au cours de la querelle, Lelienne, devenu furieux, se porta à des violences sur ses deux antagonistes. Soudain, il se sentit très mal, et dut s'aliter. Quelques instants après il succombait.

Un médecin mandé en hâte constata que la mort était due à une hémorragie cérébrale.

La police a ouvert une enquête.

UNE FILLETTE MEURT SUBITEMENT en GARE

Samedi soir, vers 9 heures 30, une dame Secolani, conduisant sa fille Marguerite, 12 ans, au sanatorium de Zuydcoote, descendait en gare de Lille du train venant de Valenciennes, quand son petite tomba indisposée. On fut obligée de la transporter au buffet de la gare. Le docteur Pollet, mandé en hâte, ne put que constater le décès, attribué à une crise cardiaque.

Le corps a été transporté à la Morgue.

PETITES NOUVELLES

TROP PRESSES DE REVOIR GRETCHEN. — Deux douaniers français postés au pont de Nieppe ont arrêté le 26, à 7 heures 30 du soir, trois P. G. boches, Wilhelm Wachinski, Stephen Bobrowski et Aspodien August, qui, évadés du camp 185 de Calais, tentaient de passer la frontière belge. Ils ont été remis à l'autorité militaire de la 1re région.

POUR LA MAISON D'ARRET. — Le nommé Vanroy Léon, 18 ans, journalier, 163, rue des Stations, a été arrêté en exécution d'un mandat d'arrêt du Parquet de Saint-Omer pour vol.

LA MALCHANCE DU CYCLISTE. — Samedi matin, vers 11 heures et demie, M. Paul Catrix, 32 ans, employé à la Compagnie du Chemin de fer, demeurant à Comines, passait en vélo rue Pierre-Legrand. Comme il arrivait à hauteur de la rue Belle-Vue, l'employé, gêné par deux autos, alla se jeter sur un équipage de deux chevaux appartenant à M. Delesalle, filateur à La Madeleine, et conduit par le charretier Landschoot.

M. Catrix en a été quitte pour des contusions peu graves au ventre. Il dut continuer pédestrement sa route, son vélo ayant été mis hors d'usage.

LEGION D'HONNEUR POSTHUME. — Par arrêté ministériel, la Croix de chevalier de la Légion d'honneur a été accordée au lieutenant Maurice Deneuville, du 1er régiment de marche de zouaves, mort pour la France.

« Le 7 novembre 1916, a conduit la première vague à l'assaut d'un bois, a, avec un élan irrésistible, continué son action énergique avec une blessure sérieuse. A été tué au moment où il atteignait les positions qui lui étaient assignées. Au front depuis le début des hostilités, est venu de la cavalerie sur sa demande. Une citation. Une blessure. Modèle d'entrain et de bravoure. »

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Ministère du Travail : Des médailles d'honneur sont accordées à Mme Eudoxie-Marie-Lucie Buisson, Mlle Angèle Marie Leclercq, à Lille ; M. Achille-Henri-Pierre-Joseph Dequesnoy, à Hazebrouck.

FUNERAILLES CIVILES. — Les funérailles civiles de Mme veuve Auguslin Lemoine, décédée le 28 février, à l'âge de 79 ans, auront lieu le lundi 1er mars, à 15 heures. Assemblée à la maison mortuaire, 27, rue Lamartine, à 2 heures trois quarts, d'où le corps sera conduit au Cimetière du Sud.

Confiserie du Cocorico
37, rue Neuve, LILLE

BONBONS FINS - PAINS D'ÉPICES
Grand Assortiment pour Revendeurs

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

DANS LE BATIMENT

LES PATRONS CONSENTENT L'AUGMENTATION DEMANDEE

Nous avons parlé des pourparlers qui étaient engagés depuis quelques jours entre les syndicats patronaux et ouvriers du bâtiment de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Lannoy et environs. Démentant les bruits de grève qui couraient en ville, nous avons laissé entendre que l'accord ne tarderait pas à se réaliser.

Cet accord est complètement réalisé depuis hier, sur la base des dernières revendications ouvrières. Les syndicats patronaux de la région roubaisienne ont fait tenir aux organisations ouvrières, après quelques entrevues courtoises, le barème d'augmentation suivant :

0 fr. 15 à l'heure pour les ouvriers qualifiés ; 0 fr. 10 pour les grands manœuvres ; 0 fr. 05 pour les petits manœuvres.

CHEZ LES BRASSEURS

Le syndicat des ouvriers brasseurs de Roubaix nous communique la note suivante :

Nous lisons ce matin dans le « Journal de Roubaix » une note émanant du Syndicat des Patrons Brasseurs, disant qu'il est inexact qu'ils ont offert 1 franc d'augmentation par semaine aux ouvriers. Aussi ridicule que cela puisse paraître, c'est malheureusement exact et, pour renseigner l'opinion publique, nous précisons les faits :

Actuellement, dans les brasseries et liquoristeries il n'y a que deux catégories : l'une dite extérieure et l'autre intérieure. Cette dernière comprend 80 % des effectifs de brasserie. L'une touche 105 francs et l'autre 95 francs par semaine.

MM. les Patrons veulent créer une troisième catégorie, dite non qualifiée, et porter leur salaire à 95 francs par semaine.

Comme ces messieurs se proposent de disqualifier tous les ouvriers d'intérieur, ceux-ci ne toucheront donc qu'un franc d'augmentation par semaine.

Le piège tendu est trop visible pour que les ouvriers s'y laissent prendre.

Le barème des salaires proposé par le Syndicat ouvrier n'est pas exagéré puisqu'il n'atteint, il s'en faut, le taux du coût de la vie actuelle. Les ouvriers sont décidés à faire aboutir leurs légitimes revendications et à faire face à la tentative de division menée par les patrons.

DANS LES TRANSPORTS

La Chambre Syndicale « Union des Transports de Roubaix » invite tous les chauffeurs d'automobiles, camionneurs, emballeurs, déchargeurs, débardeurs, charretiers et charbonniers, à assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 29 février, à 10 heures précises du matin, au siège du Syndicat, rue de l'Alouette, 43, à Roubaix.

Ordre du jour. — Réponse des patrons aux revendications ; Décision à prendre

Présence indispensable. La carte confédérale sera exigée à l'entrée de la salle.

Le secrétaire : LORTHIOIS.

SYNDICAT DU TONNEAU

Une réunion de la Section Roubaix-Tourcoing et environs aura lieu le dimanche 29 février, à deux heures et demie, rue du Collège, 49. Tous les ouvriers tonneliers et similaires, syndiqués ou non, sont priés d'y assister.

Ordre du jour : Mise à jour des cartes pour le mois de mars — Inscription de nouveaux adhérents — Compte-rendu de la réunion du 15 février de Lille — Lecture du nouveau barème des salaires vote par les nombreux camarades présents à ladite assemblée.

Vu l'importance de l'ordre du jour et dans l'intérêt général, la présence de tous est indispensable.

Le Secrétaire : DHENNIN Albert.

NOTA. — Les tonneliers faisant partie du Syndicat des garçons brasseurs ou de l'Alimentation sont instamment invités à assister à cette réunion générale.

Tailleurs-Appiéceurs, Culottiers, Pompiers et Giletiers. — Réunion générale lundi 1er mars, 43, rue de l'Alouette.

Présence indispensable.

LA **HERNIE** VAINCUE ! PAR LA MÉTHODE **GEORGES**

UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !!!

Cette découverte, qui a révolutionné la science herniaire, va enfin permettre à tous ceux qui sont atteints de : Hernies, Descentes et tout Déplacement d'Organes, de trouver une guérison prompte et radicale. L'éminent spécialiste herniaire M. B. GEORGES, de PARIS, à la suite d'études approfondies, a eu enfin raison de ces calamités, qui ont fait trop de victimes pour que les patients continuent à en subir les souffrances et les risques. Sans gêne et sans changer ses habitudes, la MÉTHODE B. GEORGES fait disparaître immédiatement la HERNIE et en assure la GUERISON DEFINITIVE, ainsi que l'ont démontré les INNOMBRABLES GUERISONS obtenues dans notre région. Par secret professionnel, nous ne soumettons à votre jugement que les suivantes :

FISCHER Ig., à Kiervifler, par Resch (Lorraine).
A. LEGRAS-DUMET, à Saint-Gondon (Loiret).
DEMOLIS Alp., à Evirès (Haute-Savoie).
ARNOLD, 21, rue des Grenouilles, à Sélestat (Alsace).
MARTIN L., à Pierrerue, par Forcalquier (B.-A.).

TOUS GUERIS EN QUELQUES MOIS !!! CE NE SONT PAS DE VAINES PROMESSES !!

Aussi, est-ce pour nous un devoir de prier nos lecteurs de ne pas confondre et d'aller voir l'éminent praticien, qui recevra à :

Tourcoing, dimanche 29 février, Grand-Hôtel Verdy (près la Gare).
Douai, lundi 1er mars, Hôtel du Grand-Cerf et du Commerce.
St-Amand, mardi 2 mars, Hôtel du Mouton-Blanc.
Roubaix, mercredi 3 mars, Hôtel de France.
LILLE, jeudi 4 mars, Hôtel Moderne (parvis Saint-Maurice).
Carvin, vendredi 5 mars, Hôtel du Cygne.
Valenciennes, samedi 6 mars Hôt. du Commerce.
Hazebrouck, dimanche 7 mars, Hôtel St-Georges.
Béthune, lundi 8 mars, Hôtel Dohen.
Hénin-Liétard, mardi 9 mars, Modern Hôtel.
Lillers, mercredi 10 mars, Hôtel du Commerce.
Lens-Liévin, jeudi 11 mars, Hôtel du Cheval-Bai.
LILLE, vendredi 12 mars, Hôtel Moderne (parvis Saint-Maurice).
Arras, samedi 13 mars, Hôtel du Commerce.
B. GEORGES, 3, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

A TOURCOING

Les Ouvriers Terrassiers, Poseurs de Voies, Maçons, Paveurs et Aides, sont priés d'assister à la réunion technique qui aura lieu au siège du Syndicat, 105, rue de la Cité, le mercredi 3 mars, à six heures du soir.

DENTISTE G. LANGENOVE, Dentiste, anc. 7, rue Gautois, 106, rue Manuel, Lille. Spécialité de pose de dents. 3000.

A LILLE

DANS LA BOULANGERIE

Aujourd'hui dimanche 29 février, grande réunion générale de tous les ouvriers boulangers, au siège du Syndicat, 52, rue des Arts, à cinq heures précises du soir. Tous les ouvriers non syndiqués sont spécialement invités à assister à la réunion, et nous avons le ferme espoir que tous se feront un devoir de se faire inscrire au Syndicat : il y va de l'intérêt de tous d'adhérer à notre organisation, car c'est grâce à notre Syndicat que nous remportons une si belle victoire ouvrière. Tous les délégués patrons et Coopératives de tout le Département ont accepté et signé le contrat collectif tel que : Salaire, repos hebdomadaire et suppression du travail de nuit ; tous ont compris que nos revendications étaient justes et nécessaires pour arriver à faire face aux besoins de nos familles, vu l'augmentation continuelle du coût de la vie.

Une délégation patronale est venue demander au secrétaire d'accorder une dérogation de huit jours pour la suppression du travail, afin de leur permettre d'habituer leur clientèle au peu de retard dans la livraison du pain le matin, qui résulterait de la suppression du travail de nuit. Le secrétaire, vu la bonne entente qui est sortie de la réunion mixte, a cru de son devoir d'accepter cette dérogation, et le travail de nuit sera supprimé à partir du lundi 8 mars. A cette date, plus un ouvrier ne devra se rendre au fournil avant quatre heures du matin.

Pour le salaire, qui est de 120 francs pour les premiers, et 110 francs pour les deuxièmes pour 48 heures de travail, et 3 francs par heure supplémentaire, il sera mis en application pour le 1er mars. Sous peu, nous obtiendrons le placement paritaire entre patrons et ouvriers, où il est question que les patrons n'embaucheront plus que des ouvriers syndiqués, à condition que le Syndicat ouvrier n'envoie des ouvriers que chez les patrons syndiqués. Donc, ouvriers non syndiqués, prenez-en bonne note et faites vous syndiquer.

Ce système de placement, — déjà appliqué à Roubaix — qui est le dernier point noir qui existe entre les deux Syndicats, et, avec son application, disparaît toute crainte de conflit.

Il est bien entendu que dans ce système de placement, les Coopératives qui se fournissent de personnel actuellement dans le Syndicat ouvrier, seront admis à continuer à s'y adresser pour leur personnel.

SYNDICAT DES VOYAGEURS ET REPRESENTANTS. — Dans son assemblée générale du 22 février, le Syndicat des Voyageurs et Représentants du Nord de la France a renouvelé son bureau de la façon suivante : Président, M. Prosper Ravet. — Vice-Présidents, MM. Jessenne et Fousset. — Secrétaire, M. Deplanck-Daudots. — Trésorier, M. Desante. — Membres : MM Boutoille, Byls, Christian, Galet, Joly, Lebreux, De Prat, Scriban, Vandenplas, Vennin.

Par acclamations, M. Swaab, ancien président, a été élu président d'honneur.

Apprenez vous rapidement COMPTABILITÉ en vous adressant aux Etablissements JARET-BUFFEREAU 78 bis, Boulevard de la Liberté LILLE

Le Gérant : Emile GEST.

Lille, Imp. du Réveil du Nord, 186 bis, rue de Paris.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD* N° 120

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

Tandis qu'il en préparait le fonctionnement, son collaborateur s'approcha de lui.

Il eut un regard comme pour lui recommander l'attention. Puis il commença à parcourir lentement la pièce, en appliquant verticalement contre le mur son appareil.

A un endroit donné, il s'arrêta ; les bobines faisaient entendre un léger grincement.

Walter, qui le suivait, s'arrêta aussi, adressant à son maître un coup d'œil interrogateur.

Mais, au bout de quelques instants, celui-ci prit son bloc-notes, sur lequel il écrivit :

« Ce n'est pas ce que nous cherchons, c'est simplement un tuyau à gaz. Poursuivons notre investigation. »

Jameson attachait sur lui un regard anxieux. Il se rappelait maintenant le fonctionnement de cet appareil que Clarel lui avait déjà expliqué, et qu'il appelait un galvaniscope.

C'était une application spéciale du principe bien connu de l'induction. L'une des bobines recevait un courant alternatif ; l'autre était reliée à une petite sonnerie.

Lorsque l'aimant approchait un fil ou un tuyau de métal, l'équilibre entre les rouleaux se rompait, et la sonnerie se déclanchait.

Tout à coup, Clarel s'arrêta de nouveau. Il fit signe à Walter de l'aider à déplacer le bureau déjà dérangé par Wu-Fang.

Puis, s'accroupissant à terre, il examina soigneusement la plinthe, sur laquelle il fit une marque au crayon.

C'était là que devait être caché le microphone qui les trahissait.

Jameson, qui ne perdait aucun de ses mouvements, s'élança pour arracher le morceau de boiserie qui devait dissimuler l'instrument.

Mais Clarel saisit brusquement son bras.

La sonnerie électrique de la porte venait de résonner.

Les deux hommes, qui étaient agenouillés sur le tapis, se relevèrent.

D'un geste, Justin fit signe à son compagnon d'aller ouvrir, tandis qu'il rangeait dans un tiroir l'instrument dont il venait de faire une si utile application.

A ce moment, Walter ouvrit la porte, et Elaine parut, suivie de la tante Betty.

La jeune fille avait la figure bouleversée.

Comment en eût-il été autrement, après le choc qu'elle venait de recevoir ?...

Après le départ